

CREFOP Normandie
Commission 4 Emploi- Economie
Réunion du 17 décembre 2021
Synthèse des échanges

Participants

(Par ordre alphabétique)

CLEMENCEAU Jean-Michel	UDES
DE CAMBOURG Mikael	U2P
DELAHAYE Gautier	Normanvilles
DESPRES Pascale	Normanvilles
DOCAIGNE Patricia	CGT
GALLOIS Frédérique	Région Normandie
HERAUD Mathilde	Conseil Départemental Seine-Maritime (MDPH)
JAQUOT Dominique	FO
LAILLER-BEAULIEU Michèle	Dreets
LEBARBEY Alexandre	CGT
MAGNAN Pierre-Edouard	UDES
PEGHAIRE Xavier	Pôle emploi
RAMMANT Hélène	Carif-Oref de Normandie
TOUCHARD Séverine	Medef

Ordre du jour

- *Echanger autour de la note de cadrage élaborée par M. Lailier-Beaulieu, A. Lebarbey et P. Després afin de compléter ce document de travail et l'enrichir ;*
- *A partir de l'objectif stratégique global et des objectifs formulés dans les différentes institutions, identifier et prioriser des objectifs communs opérationnels et réalistes de cette politique d'alliance.*

Rappel du contexte et de l'approche mise en œuvre

M. Lebarbey rappelle qu'il y a déjà eu plusieurs rencontres de travail sur la question des publics qui sont sur les quartiers prioritaires des politiques de la ville. Il a été décidé d'entrer sur le sujet selon une approche plus orientée « publics » que « dispositifs ».

Il a été proposé lors de la dernière réunion de partir sur la notion d'une politique d'alliance et l'idée est maintenant d'aller plus loin en faisant des propositions pour la mise en œuvre de cette politique d'alliance. L'objectif est d'aller au-delà des constats et d'essayer d'avoir une production finalisée pour cette commission.

A partir de cette idée de politique d'alliance, Michèle Lailier-Beaulieu, Alexandre Lebarbey et Pascale Després (et l'équipe de Normanvilles) ont travaillé sur ce que pourraient être les grands chapitres de la politique d'alliance.

Trois questions ont émergé et nécessitent de recueillir l'avis des membres de la commission :

- une politique d'alliance : pour quoi faire ?

Il ne s'agit pas de relister les offres de service mais de déterminer sur quoi les membres de la commission font consensus pour travailler ensemble.

- une politique d'alliance : pour qui ?

Quand on parle des quartiers politiques de la ville, il est nécessaire de préciser de qui on parle : est-ce les résidents ? les demandeurs d'emploi ?

- une politique d'alliance : avec qui ?

Dans le « avec qui », une question se pose : comment associe t'on l'expression des bénéficiaires à cette politique ?

Mme Lailler-Beaulieu propose de commencer à réfléchir et travailler sur la première question « *une politique d'alliance : pour quoi faire ?* ».

Le 1^{er} point est d'identifier et de prioriser les objectifs communs opérationnels et réalistes.

Une fois les enjeux communs définis, la question sera de se demander : comment y va-t-on ? comment mieux coordonner les offres de service à partir de ces objectifs communs ?

Enfin, se posera la question de l'outillage collectif pour évaluer ces objectifs.

A la demande de Pierre-Edouard Magnan, qui rejoint ce jour la commission, Mme Lailler-Beaulieu revient sur la genèse de la commission et la notion de politique d'alliance :

Le point de départ de la réflexion est de constater que, de depuis au moins 30 ans, les acteurs du service public de l'emploi et de l'insertion travaillent sur la politique de la ville avec des interventions diverses et variées des politiques qui ont pour objectif soit d'améliorer le logement, l'habitat, et surtout l'emploi et la formation. Et aujourd'hui, nous constatons que nous continuons à parler de politique de la ville, de QPV et que les objectifs que nous avons il y a 30 ans sont toujours les mêmes aujourd'hui.

Le 2^{ème} constat est qu'il y a beaucoup d'offres de services, mais nous n'avons pas nécessairement l'impression qu'elles se parlent toutes entre elles. La commission s'est posée la question de savoir s'il y a des « trous dans la raquette ».

Les interventions de P. Després (Normanvilles) sur la connaissance de la politique de la ville, d'un travailleur social, un universitaire... ont permis d'arriver à la conclusion qu'il n'était pas judicieux et qu'il serait contre-productif d'intervenir dans les offres de service de chaque institution parce qu'elles répondent à la fois à des commandes politiques, à des commandes opérationnelles ou à des réponses d'attentes exprimées soit par des employeurs, soit par des salariés. Face au constat de la multitude d'intervenants, la commission s'est demandée s'il n'y a pas plutôt intérêt à se poser la question de l'alliance des acteurs au bénéfice des habitants de ces territoires.

L'idée de la politique d'alliance découle de ce raisonnement, parce que nous nous apercevons qu'aujourd'hui il y a beaucoup d'acteurs qui intègrent dans leur politique d'intervention les quartiers politiques de la ville, et il y a beaucoup d'outils.

Au final, la situation actuelle ne vient pas d'un problème d'outils, ni d'un défaut d'acteurs, ni d'un problème de financement.

Partant du principe qu'il faut respecter les modes de fonctionnement et les orientations de chaque institution, il a été proposé de se fixer des objectifs communs et de définir la manière d'agir ensemble sur ces objectifs, et ces derniers devront être opérationnels et réalistes pour démontrer que cet axe d'action a du sens et donne des résultats.

Mme Lailler-Beaulieu pense qu'il faut se prendre un ou deux axes partagés et se poser les questions suivantes : comment travailler ensemble ? et comment mobiliser tout ou partie de nos offres de service ou de nos budgets pour avoir des résultats sur ces orientations communes ?

Avis et propositions vis-à-vis de l'approche proposée

M. Clémenceau partage les ambitions et les orientations présentées, et souhaite qu'un ciblage soit fait sur les jeunes demandeurs d'emploi : comment mieux les connaître ? mieux les solliciter ?

Mme Humery trouve intéressant l'approche à la fois par les « publics » et par le territoire. Elle adhère à l'idée que la politique d'alliance soit tournée vers tous les publics avec des zooms en fonction des politiques respectives de chacune des institutions, et constate que cette approche méthodologique pourra être transférable sur d'autres types de territoires.

M. Magnan se déclare plutôt partisan de cette démarche et trouve excellente l'idée de l'alliance d'acteurs. Il s'interroge néanmoins sur la capacité et la volonté des acteurs à travailler ensemble et à s'accorder sur des objectifs communs.

Mme Touchard, constate que les initiatives, les acteurs, les expérimentations... existent et sont nombreux sur le sujet de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi. Elle partage les positions émises sur la démarche en soulignant la nécessité de rester sur des sujets opérationnels et réalistes.

Mme Gallois fait également le constat qu'il existe déjà beaucoup de choses qui ne sont malheureusement pas connues, et évoque les problématiques de sourcing, d'attractivité de certains métiers... Selon elle, la question qui se pose est : comment faisons-nous pour toucher le public qui a besoin de tout ce que nous mettons déjà en place ? Sa proposition est d'aller voir sur un territoire des usagers, des demandeurs d'emploi, leur donner la parole afin d'identifier leur mode de fonctionnement et de voir comment faire en sorte qu'ils aient connaissance de ce qui existe.

M. Lebarbey approuve cette méthode, même si elle est plus complexe. Il reste persuadé que si nous voulons toucher le public il faut passer par un médian sur le public. Il existe des acteurs dans ces quartiers qui connaissent très bien les publics éloignés de l'emploi mais qui ne sont pas des acteurs de l'emploi formation. Il y aurait besoin d'identifier les acteurs qui pourraient faire le lien entre les publics et les institutions maîtrisant toute la mécanique des dispositifs emploi-formation. Il évoque la nécessité d'identifier tous les professionnels travaillant sur le champ de l'accompagnement social, du travail social, de l'animation socioculturelle car ce sont des acteurs en contact direct avec les publics des quartiers prioritaires.

Mme Humery évoque l'exemple des Campus des métiers et qualification d'excellence qui reposent eux-aussi sur une politique d'alliance. Elle pense que la logique de spectre sur une filière qui va de l'attractivité des métiers auprès des scolaires jusqu'à pouvoir faire connaître des métiers, pourrait être intéressant.

Mme Docaigne rappelle qu'il existe des conseillers en insertion professionnelle (titre du ministère du travail de niveau Bac+2) qui connaissent parfaitement les publics parce qu'ils sont généralement embauchés dans les missions locales, dans les associations, les régies de quartier, des associations du monde de l'économie sociale et solidaire. Elle souligne que ces CIP sont pour le moment absents dans les associations de quartier et qu'il faudrait donner aussi les moyens à ces associations pour pouvoir embaucher ce type de personnel.

M. Jacquot informe la commission que l'AR2I (association régionale inter industrielle) va développer un axe qui est la recherche de l'adéquation des formations par rapport aux demandes des entreprises. Constatant la multitude d'acteurs et l'argent dépensé dans les diverses démarches il trouve qu'il serait intéressant que filières, branches ou institutions puissent arriver à mutualiser leurs actions afin d'être le plus efficient possible.

M. Magnan souligne que le relais, notamment le relais associatif, est un bon outil, dans le but aussi de raccrocher des gens à l'institution. Il faut voir comment le tissu associatif peut jouer ce rôle de lien entre les deux, y compris dans le retour vers la formation et a fortiori le retour vers l'emploi. Concernant la question de la découverte des métiers, il y a la nécessité d'aller aussi sur le terrain pour casser les représentations, et l'utilisation des relais notamment associatifs peut également aller dans ce sens.

Résumé des échanges par Mme Després

Mme Després constate qu'il y a trois fils conducteurs qui sont ressortis et pourraient être affinés pour constituer des objectifs communs de travail.

1^{er} axe : le repérage, le sourcing : « trouver le public », avec deux dimensions :

- l'identification de tiers de confiance.

- comment constituer cette vision globalisée de l'offre de services avec une approche par situation ? Face à une situation donnée, quels sont les dispositifs activables ?

2^{ème} axe : travailler sur une filière donnée (métiers en tension, métiers d'avenir, etc.)

Une approche par filière a l'intérêt de balayer tous types de public.

3^{ème} axe : faire une focale selon une entrée « publics jeunes » notamment les jeunes sans expérience professionnelle ayant du mal à mettre le premier pied dans l'entreprise et à qui on reproche systématiquement de n'avoir aucune expérience professionnelle. Il s'agirait de se demander comment repérer ces publics ? Comment les accompagner ? Comment les aider pour être recrutés ? Comment travailler

sur les représentations des entreprises aussi pour faciliter le recrutement de ces publics ? Comment accompagner peut-être aussi l'intégration dans l'entreprise ?

Pour Mme Lailler-Beaulieu, l'approche par situation semble plus intéressante à mettre en 1^{er} point. Il faut déterminer les situations sur lesquelles il nous faut vraiment agir, puis après cibler et repérer le public.

M. Lebarbey propose aussi de regarder dans le réel comment chacun fonctionne en prenant des exemples de situations concrètes.

M. Peghaire explique que depuis le mois d'avril Pôle emploi a mis en place des équipes emploi. Une soixantaine de conseillers a été recrutée avec des portefeuilles très réduits. L'idée testée est d'ouvrir plus largement à la fois vers les acteurs locaux (sur les associations de quartier, sur les acteurs présents sur les QPV) et vers les entreprises. Ces 3 équipes emploi sont situées sur Le Havre et sur Saint Etienne du Rouvray. Il adhère à l'idée de mieux collaborer en local.

M. Heraud (représente la MDPH) fait part de deux actions qui ont eu lieu cette année et qui vont dans le sens d'une politique d'alliance :

- le rapprochement Cap Emploi et Pôle emploi en agence Pôle emploi.
- le « Duoday » qui permet sur une journée à l'entreprise d'accueillir une personne reconnue travailleur handicapé pour découvrir un métier, confirmer un projet, etc.

Mme Touchard précise que le Medef est en capacité de faciliter le lien avec des entreprises sur du cas par cas.

Conclusions :

Il est proposé que l'écriture de la politique d'alliance s'appuie sur **trois situations** :

- **1^{ère} situation : la formation et plus précisément « accéder à la formation »**

Il s'agit de travailler sur la question du passage d'un projet professionnel à la formation : comment ces jeunes peuvent-ils accéder à la formation ? il y a la nécessité de travailler avec les relais mais quels relais ?

- **2^{ème} situation : l'orientation dans le sens « casser les idées reçues ».**

Il s'agit de travailler sur les représentations des métiers en ciblant un secteur ou deux ; en identifiant les offres de services et les modalités de travail de chaque acteur intervenant dans les QPV ; en identifiant d'autres partenaires à associer ainsi que les points d'amélioration de la politique d'alliance et enfin en identifiant les relais et les publics à cibler.

- **3^{ème} situation : aider les publics à se constituer des réseaux** (faciliter la connaissance des publics vers les offres d'emploi, les entreprises...)

A partir de ces trois points Mme Lailler-Beaulieu propose à chacun de s'interroger sur l'offre de services qu'il apporte et sur l'objectif qu'il pourrait partager avec les autres.

En termes de méthode, Mme Lailler-Beaulieu propose d'expérimenter la démarche sur les trois territoires sur lesquels interviennent les équipes emploi, puisqu'elles sont recrutées pour intervenir sur les quartiers politique de la ville à Pôle emploi.

M. Peghaire propose d'associer la personne en charge de l'animation des équipes emploi à une prochaine réunion de la commission.

Mme GALLOIS souligne que, s'agissant de l'idée de « casser les idées reçues », il nous faut aussi voir du côté de l'employeur et de l'entreprise qui peuvent avoir aussi des idées reçues vis-à-vis de certains publics.

Elle propose que la commission puisse associer quelqu'un de l'agence régionale de l'orientation et des métiers.

Mme Lailler-beaulieu propose que sur ces trois situations, chacun à son niveau, puisse lister dans un premier temps, les dispositifs que les uns et les autres mettent à disposition ou connaissent en indiquant pour quel public. Si cela est possible, il serait intéressant de connaître la représentation du public QPV dans les prescriptions.

Mme Docaïne évoque l'idée de pouvoir faire faire une enquête auprès des associations, dans les quartiers prioritaires pour voir ce qui est déjà mis en place : il y a des associations qui accueillent ce public et nous pourrions aller voir s'ils font déjà, ou s'ils essaient de faire, de l'insertion sociale et professionnelle et voir ce qui leur manque.

Mme Lailler-Beaulieu pense que c'est un sujet à ré-aborder la prochaine fois pour voir effectivement comment contacter et associer ces associations et comment savoir ce qu'elles font et ce dont elles ont besoin.

Il est demandé à ce que chacun fasse remonter ses supports, ses propositions au secrétariat du Crefop. Le calendrier des réunions de la commission 4 pour 2022 sera communiquée prochainement.

Intervention de Mme Docaïne sur le renforcement des contrôles de Pôle emploi concernant les demandeurs d'emploi de longue durée.

Réponses de Mme Lailler-Beaulieu et X. Peghaire.

Mme Docaïne fait part de sa crainte pour l'année prochaine de l'accroissement éventuel des publics qui seraient des « Ni ni », notamment en raison de l'accroissement, annoncé par pôle emploi, des contrôles des demandeurs d'emploi de longue durée et de très longue durée. Elle craint qu'on ne tienne pas suffisamment compte des difficultés de ces publics et qu'on les envoie vers des emplois qu'ils ne désirent pas et qu'ils ne souhaitent pas exercer.

Mme Lailler-Beaulieu précise que le ministère du travail a demandé à Pôle emploi de contacter systématiquement dans un délai court tous les demandeurs d'emploi de longue durée.

Ce plan d'accompagnements et de contacts renforcés des demandeurs d'emploi de longue durée s'inscrit dans le plan national de réduction des tensions sur les recrutements.

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'imposer un métier à un demandeur d'emploi. Il s'agit de contacter les demandeurs d'emploi de longue durée, et qui pour une grande partie d'entre eux a décroché du fait de la crise sanitaire. La volonté de la Ministre est de reprendre contact avec eux, de renouer la relation et de leur redonner la confiance qu'ils n'ont peut-être plus. Après cette reprise de contact, l'étape suivante, dans le cadre du diagnostic de la situation du demandeur d'emploi, est de prendre en compte les métiers qu'ils ont exercés, les formations qui leur sont nécessaires et vers quoi on peut les orienter. Dans le cadre de ce plan, des prestations sont aussi financées pour permettre, notamment des demandeurs d'emploi de très longue durée, de travailler sur des freins périphériques, qui peuvent être lourds, et de pouvoir les accompagner.

C'est aussi une façon de remobiliser de demandeurs d'emploi qui se sont un peu écartées de l'institution.

M. Peghaire confirme que la volonté de pôle emploi n'est absolument pas la sanction. L'idée c'est vraiment d'accompagner et d'apporter la bonne prestation aux personnes qui se sont un peu ancrées dans le chômage de longue durée. De nouvelles prestations sont mises en place pour accompagner des personnes qui peuvent avoir des difficultés de santé ou qui attendent la retraite ou ont des problèmes de mobilité, de logement, etc.

Pôle emploi a eu des budgets supplémentaires pour étoffer son offre de service sur ces aspects.

Il s'agit ainsi plus de mobilisation de moyens que de sanction.